

Pour permettre de faciliter l'exploitation des compartiments de terrains, la Société GSM, fait à la commune deux propositions :

- soit acheter ce chemin rural a un prix forfaitaire de 15 000 €.
- soit, pour l'emprise du chemin rural, conclure une promesse de convention de fortagage qui donnera lieu à un versement d'une redevance forfaitaire de 18 000 € (en 3 versements).

La 2^{ème} proposition a été retenue.

Une voie d'accès à la plateforme SNCF sera maintenue en phase d'exploitation et le chemin sera restitué dans son état initial en fin d'extraction. Ces opérations sont à la charge de la société GSM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (19 voix pour et 3 abstentions),

- **approuve la signature d'un contrat de fortagage avec la société GSM pour le CR de la Maissonnette au CD 161, moyennant une redevance forfaitaire de 18 000 €,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.**

2016/51– SYRVA : adhésion de la Communauté de Communes des Val de Gartempe et Creuse : avis du conseil

Monsieur le Maire informe le Conseil que par délibération du Syrva en date du 3 mars 2016, la Communauté de Communes Val de Gartempe et Creuse a adhéré au syndicat SyRVA.

Il est donc désormais demandé aux communes membres de délibérer dans un délai de 3 mois sur l'acceptation ou non de cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'adhésion de la Communauté de Communes des Val de Gartempe et Creuse au syndicat SyRVA.

2015/52– Marché de restauration scolaire : attribution du marché

Monsieur le Maire informe le conseil du résultat de la consultation lancée pour le marché de restauration scolaire :

Six entreprises ont candidaté et ont proposé des offres conformes aux exigences du marché.

Après étude de ces 6 dossiers par la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci a retenu la proposition de l'entreprise Restauval ; les tarifs proposés par l'entreprise sont les suivants :

	Repas maternelle	Repas Primaire	Repas adulte
Prix d'un repas « classique »	2.297 €	2.347 €	2.927 €
Pris d'un repas « Bio »	2.827 €	2.877 €	3.457 €

Ce nouveau marché prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de la Commission d'appel d'offres.

2015/53– Tarifs scolaires 2016-2017 – restaurant scolaire, transports scolaires, accueil périscolaire et garderie

Rapporteur : Nathalie MARQUES-NAULEAU

Madame MARQUES-NAULEAU propose au Conseil de fixer les tarifs des services restaurant scolaire, transport scolaire et accueil périscolaire pour l'année 2016-2017 ; elle rappelle les tarifs votés l'an passé et suggère au conseil de les maintenir à l'identique pour la prochaine rentrée.

<u>Services</u>	<u>Tarifs 2015-2016</u>	<u>Tarifs 2016-2017</u>
Restauration scolaire	Ticket Enfant : 3.20 € Tickets Adulte : 5.15 € Carnet 8 repas : 25.50 €	Ticket Enfant : 3.20 € Tickets Adulte : 5.15 € Carnet 8 repas : 25.50 €
Transports scolaires	111 € annuel par enfant payable au trimestre soit 37 € / trimestre	111 € annuel par enfant payable au trimestre soit 37 € / trimestre
Accueil périscolaire	<u>deux tarifs selon temps de présence de l'enfant :</u> 0.90 € de 8h00 à 9h00 ou 16h30 à 17h30 1.80 € de 6h45 à 9h00 ou 16h30 à 18h30	<u>deux tarifs selon temps de présence de l'enfant :</u> 0.90 € de 8h00 à 9h00 ou 16h30 à 17h30 1.80 € de 6h45 à 9h00 ou 16h30 à 18h30
Garderie mercredi midi	0.50 € la séance (11h40-12h15)	0.50 € la séance (11h40-12h15)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les tarifs scolaires 2016-2017 exposés ci-dessus.

2015/54 - Indemnités de gardiennage des églises

Monsieur le Maire propose de voter, comme chaque année, les indemnités de gardiennage des églises.

Il propose de reconduire le montant voté en 2015, à savoir 120 € par an, pour chacune des églises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe pour l'année 2016 l'indemnité de gardiennage des églises à 120 €.

2015/55 Amortissement des subventions rénovation de façade

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre des subventions rénovation de façade attribuées aux administrés, Madame LEBRUN, Trésorière municipale, demande au conseil de fixer par délibération la durée d'amortissement de ces subventions.

Monsieur le Maire propose de confirmer la durée d'amortissement déjà pratiquée soit 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe la durée d'amortissement des subventions rénovation de façade à 1 an.

2015/56 Motion desserte TGV

Le conseil municipal prend connaissance du projet de desserte TGV annoncé par la SNCF à compter de juillet 2017 pour la gare de Châtelleraut et fait le constat qu'il ne répond pas en totalité aux besoins exprimés par les usagers et qu'il n'assure pas une bonne desserte de notre territoire.

L'avenir de notre bassin de vie (85 000 habitants) et d'emploi, l'aménagement et le développement de notre territoire ont partie liée avec la qualité de la desserte ferroviaire. Nous souhaitons attirer l'attention sur la nécessité de prendre en compte plusieurs points :

- la desserte d'après-midi dans le sens Paris-Châtelleraut est incohérente, 2 TVG à 25 minutes d'intervalle au départ (entre 17H et 17h35) et le dernier TGV à 18H35 à l'exception du vendredi.
- l'arrivée du premier TGV à Paris est trop tardive (8h26).
- la desserte matinale de Châtelleraut n'est pas compatible avec la vie des entreprises locales avec une arrivée à 9h12.

Par conséquent, nous demandons que les propositions formulées par l'association « Châtelleraut, notre gare, notre avenir » soient prises en compte en incluant dans le projet :

- une desserte au départ de Paris entre 19h30 et 20H30 à insérer dans l'une des 2 dessertes de soirée pour Poitiers.
- l'arrêt, en gare de Châtelleraut, du TGV au départ de Poitiers, arrivant à Paris à 7h59
- une arrivée de Paris le matin aux environ de 8h.

Pour exprimer les inquiétudes et les demandes des élus de la ville de Dangé Saint Romain, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, mandate Monsieur le Maire pour remettre le présent vœu à :

- **Monsieur Alain Vidalies, Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat, chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche**
- **Monsieur Guillaume Pepy, Président Directeur général de la SNCF**
- **Mesdames et Messieurs les parlementaires nationaux et européen du département de la Vienne**

Aucun autre sujet n'ayant été évoqué, Monsieur le Maire clôt la séance.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 7 juillet 2016 à 18h30 puis jeudi 25 août 2016 à 18h30

La séance est levée à 21h20